

FICHE TECHNIQUE

14C-SPORT

NETTOYANT DEGRAISSANT BIODEGRADABLE SPECIAL CARBONE



PROPRIETES

Le Nettoyant dégraissant biodégradable 14C-SPORT est conçu spécifiquement pour les équipements sportifs en carbone. Avec sa formule hautement performante, il dissout efficacement les contaminations telles que la graisse, les résidus de gas-oil, la poussière atmosphérique, les huiles d'origine animale, végétale et minérale pour une netteté remarquable.

AVANTAGES

Dégraissant Alcalin Universel Écologique avec Formule Anti-Traces. Convient aux surfaces en Vernis Mat et Brillant, Grâce à ses Tensio-Actifs Végétaux. Effacement Efficace des Salissures.

PRECAUTIONS D'UTILISATION

Il est important de se protéger lors de l'utilisation de produits chimiques en suivant les mesures de sécurité standard telles que le port de gants, de lunettes de protection et une tenue adaptée. Pour plus de détails sur la sécurité, veuillez consulter la fiche correspondante.

REFERENCES ET CONDITIONNEMENTS

Emballage 250 ml rechargeable, respectueux de l'environnement. Peut être réutilisé et/ou recyclé après nettoyage, contribuant ainsi à la protection de l'environnement.

DOMAINES D'APPLICATION

Domaine d'application large pour les équipements de sport tels que : voitures, motos, scooters, vélos, équipements de pêche, raquettes de tennis, kayaks, avirons, canoës, voile, hockey, sports d'hiver, sports urbains et accessoires associés.

MODE D'EMPLOI

Appliquez le produit en pulvérisant directement sur les surfaces à nettoyer. Utilisez ensuite une lingette en microfibre pour éliminer les traces de résidu. Pour un résultat parfait, rincez et séchez les surfaces nettoyées.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Le nettoyant dégraissant spécial carbone est un liquide rouge à haute performance avec un pH d'environ 13,5 et une densité d'environ 1,08. Il est biodégradable et conforme aux critères de biodégradabilité définis par la réglementation (CE) no 648/2004 sur les détergents. Il peut être utilisé sur une variété d'équipements sportifs en carbone. Pour des résultats optimaux, pulvériser directement sur les surfaces, éliminer les résidus à l'aide d'une lingette microfibre, rincer et sécher. Il est important de respecter les mesures de sécurité standard pour l'utilisation de produits chimiques et de conserver le flacon de 250 ml hermétiquement fermé dans un endroit aéré à l'abri de la chaleur, du froid, des UV et du gel.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **T3 Netral Ecologic**
- Code du produit: T3 CLP
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Secteur d'utilisation
 - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- Emploi de la substance / de la préparation Détergent alcalin
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
 - Flowey / LCI sarl
 - 2 ZAC Klengbousbiere
 - L-7795 Bissen
 - LUXEMBOURG
 - tel : (+352) 33 52 50
 - e-mail : qse@flowey.com
- Service chargé des renseignements: Département sécurité du produit
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
 - Pendant les heures d'ouverture: (+ 352) 33 52 50
 - Service QSE / Laboratoire
 - Centre Anti Poison:
 - FRANCE : ORFILA 01 45 42 59 59
 - BELGIQUE : 070 245 245
 - LUXEMBOURG : (+352) 8002 5500
 - SUISSE (Tox Info): 145 (de l'étranger :+41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS05

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
 - hydroxyde de sodium
- Mentions de danger
 - H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Conseils de prudence
 - P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

Nom du produit: T3 Netral Ecologic

(suite de la page 1)

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail.	1-5%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Reg.nr.: 01-2119457892-27	hydroxyde de sodium ⚠ Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314	1-5%
CAS: 160875-66-1 Reg.nr.: 02-2119629326-38	fatty alcohol ethoxylate ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	1-5%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques, agents de surface amphotères	<5%
--	-----

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Nom du produit: T3 Netral Ecologic

(suite de la page 2)

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
· Stockage:
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
· Autres indications sur les conditions de stockage:
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger contre le gel.
Protéger contre les effets de la lumière.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol	
VME	Valeur à long terme: 308 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
1310-73-2 hydroxyde de sodium	
VME	Valeur à long terme: 2 mg/m ³

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

Nom du produit: T3 Netral Ecologic

(suite de la page 3)

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire:
 - N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
 - Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- Protection des mains:



Gants de protection

- Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
- Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants
 - Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- Temps de pénétration du matériau des gants
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales
- Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Rouge
Odeur:	Caractéristique
- valeur du pH à 20 °C: ca. 13,5
- Changement d'état
 - Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C
 - Point d'éclair >100 °C
- Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.
- Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.
- Densité à 20 °C: ca. 1,08

(suite page 5)

Nom du produit: T3 Netral Ecologic

(suite de la page 4)

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Entièrement miscible
- 9.2 Autres informations: Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol		
Oral	LD50	5.135 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	9.510 mg/kg (rab)
1310-73-2 hydroxyde de sodium		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	>50 mg/l (rat)
160875-66-1 fatty alcohol ethoxylate		
Oral	LD50	200-2.000 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque des lésions oculaires graves.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FR

(suite page 6)

Nom du produit: T3 Netral Ecologic

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

LC50/96h (statique) >10.000 mg/l (fish)

· EC50/96h 969 mg/l (algae)

LC50/48h 1.919 mg/l (daphnia)

1310-73-2 hydroxyde de sodium

EC50/48h 33-450 mg/l (daphnia)

LC50/96h 35-189 mg/l (fish)

160875-66-1 fatty alcohol ethoxylate

EC50/48h 10-100 mg/l (daphnia)

EC50/72h 10-100 mg/l (algae)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du

pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration

utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires

arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN3267

(suite page 7)

Nom du produit: T3 Netral Ecologic

(suite de la page 6)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
· ADR 3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF,
BASIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM)
· IMDG, IATA CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S.
(SODIUM HYDROXIDE)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 8 (C7) Matières corrosives.
· Étiquette 8

· IMDG, IATA



· Class 8 Matières corrosives.
· Label 8

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA III

· 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

· Indice Kemler:

80

· No EMS:

F-A,S-B

· Segregation groups

Alkalis

· Stowage Category

A

· Stowage Code

SW2 Clear of living quarters.

· Segregation Code

SG35 Stow "separated from" acids.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

E

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

5L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

(suite page 8)

Date d'impression : 02.07.2018

Numéro de version 4

Révision: 02.07.2018

Nom du produit: T3 Netral Ecologic

(suite de la page 7)

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF,
BASIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM), 8,
III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Prescriptions nationales:

· Directives techniques air:

Classe	Part en %
Wasser	>40
NK	1-5

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

· * Données modifiées par rapport à la version précédente